

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL


Objet : D753-2026 – Élection des représentants du SIRYAE au Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (COBAHMA)

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 MAI 2026 À 19H30	
Date de convocation : 12/05//2026	Membres présents : 45
Nombre de délégués en exercice : 55	Nombre de pouvoirs : 2
	Nombre total de votes : 47

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures trente minutes, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Julien BUISSON	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Rémi SOURISSE	X	
BAZAINVILLE	Pascale LUCAS	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Jean-Claude LAINÉ	X	
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Florence JANSSENS		X
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Dominique MURIEL	X	
GAMBAIS	Isabelle DUMAS	X	
GARANCIÈRES	Françoise MERIAUX	Pouvoir	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Pierre-André FAUCHERY	X	
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Valérie GONNORD	X	

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Jean-Michel MICHENAUD	Envoyé en préfecture le 28/05/2026	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Virginie CHARPENTIER	Reçu en préfecture le 28/05/2026	
		Publié le 28/05/2026	
		ID : 078-200063048-20260520-D753_2026-DE	
LES MESNULS	Hélène ARSICAUD		X
LÉVIS-ST-NOM	Alexandre CAPRON	X	
MARCQ	Franck LEGRAND		X
MAREIL-LE-GUYON	Samuel LOZAY	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Anne DUCHALAIS		X
MÉRÉ	Serge NARDELLI	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	Pouvoir	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Laurence REIG	X	
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Vincent CUTTÉ	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Françoise ROUDIER	X	
ORGERUS	Baptiste DEVIENNE	X	
OSMOY	Walter ROUZIC	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Tanguy DE COATGOUREDEN		X
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Stéphane PEREIRA	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Martine ALBA-TIERS	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Florent BABIN	X	
SAULX-MARCHAIS	Bertrand LEMOINE		X
SEPTEUIL	Laurent DEBUIRE		X
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	Ludovic PATTYN	X	
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Patrick BOURDEAUX		X

VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Brigitte GRANDO	Envoyé en préfecture le 28/05/2026	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Marie-Françoise RUDE	Reçu en préfecture le 28/05/2026	
	Jean-Louis BARON	Publié le 28/05/2026	
	Philippe GAULTIER		
	Jean-Louis DUCHAMP		
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	ID : 078-200063048-20260520-D753_2026-DE	
	Philippe LEJEUNE		

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Françoise MERIAUX, représentant la Commune de GARANCIÈRES, donne pouvoir à Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la Commune de FLEXANVILLE.

Monsieur Jean-Michel CUISINIER, représentant la Commune de MILLEMONT, donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la Commune de FLEXANVILLE, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 28 février 1992 portant sur la création du COBAHMA,

Vu la délibération n° C/93/11/22/2 du 30 novembre 1993, portant sur l'approbation des statuts du COBAHMA et sur l'adhésion du SIRYAE au COBAHMA,

Vu la délibération n° D616-2020 en date du 8 septembre 2020, désignant les représentants du SIRYAE au COBAHMA,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter le SIRYAE au sein du COBAHMA (1 titulaire et 1 suppléant),

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de présenter leur candidature en tant que titulaire,

Est candidate :

	Nom	Représentant la commune de
1	Madame Nathalie CAHUZAC	Mareil-sur-Mauldre

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de présenter leur candidature en tant que suppléant,

Est candidate :

	Nom	Représentant la commune de
1	Madame Dominique MURIEL	galluis

Compte tenu du nombre de candidatures aux mandats de délégué titulaire d'une part et délégué suppléant d'autre part, Monsieur le Président propose de voter à main levée. Cette proposition ayant été adoptée par l'assemblée à l'unanimité, il est procédé à l'élection.

Résultats obtenus :

Nombre de votants	47
Titulaire Madame Nathalie CAHUZAC	47
Suppléante Madame Dominique MURIEL	47
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24

Sont proclamées élues :

- Madame Nathalie CAHUZAC déléguée titulaire pour représenter le SIRYAE au sein du COBAHMA.
- Madame Dominique MURIEL déléguée suppléante pour représenter le SIRYAE au sein du COBAHMA.

Pour extrait rendu exécutoire,

Le Président
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance
Didier SAUSSAY

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.